

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE33

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la suppression de l'article 1er.

De plus, l'article 19 de la loi sur la sécurisation de l'emploi prévoit la remise d'un rapport du gouvernement établissant des actions entreprises dans le cadre des actions de revitalisation. Ce rapport inclura bien évidemment un état des lieux sur les actions de recherche d'offre de reprise dans le cadre de la fermeture des sites industriels.